



AVIS PUBLIC

AUX CITOYENS DE LA MRC DE MANICOUAGAN

RAPPORTS FINANCIERS

Conformément à l'article 176.1 du Code municipal du Québec (R.L.R.Q., c. C-27.1), les rapports financiers et les rapports du vérificateur externe de la MRC de Manicouagan et du Territoire non organisé (TNO) de la Rivière-aux-Outardes, pour l'exercice financier 2021, seront déposés à la session ordinaire du Conseil qui se tiendra le jeudi 12 mai 2022 à 15h00, au 768, rue Bossé à Baie-Comeau.

Donné à Baie-Comeau, 9^e jour du mois de mai 2022.

Lise Fortin
Directrice générale et greffière-trésorière